

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011

Ce procès verbal prend en compte les modifications apportées au cours de la séance du conseil d'établissement du 15 novembre 2011.

Etaient présents :

Membres de l'administration :

M. Almosnino, Proviseur, Président du Conseil d'établissement.

M. Mateo, Proviseur adjoint.

M. Ansart, Agent comptable.

Mme Le Bras-Lestremeau, Directrice des cycles 1 et 2.

M. Marcellet, Directeur du cycle 3.

M. Gómez, CPE.

Mme Guevara, Directrice des études espagnoles

Représentants du personnel :

M Braud, personnel du premier degré, représentant SNUIPP-FSU

M. Carrat, personnel du premier degré, représentant SNUIPP-FSU

M. Di Salvo, enseignant du second degré, représentant SNES-FSU

M. Augié, enseignant du second degré, représentant SNES-FSU -> remplaçant Mme Krawczyk

Mme Garcia, enseignante du second degré, représentante

M. Michel, enseignant du second degré, représentant SNES-FSU.

Représentants des parents d'élèves:

Mme Lopez de la Fuente, Présidente de l'A.P.A.

M. Pico Esteve, A.P.A.

M. Medina Zaragoza, A.P.A.

M. Corona Lopez, A.P.A.

Mme Rigaudeau, A.P.A.

Représentants des élèves :

M. Martinez 1S1 -> remplaçant Mlle Burgos

Autres membres présents :

M. Viratelle, Personne qualifiée.

M. Atès, remplaçant M. Letellier, Directeur de l'Institut Français de Valence.

Membres excusés:

M. Broseta-Dupré, Consul Honoraire de France à Valence, représentant M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Préparation de la rentrée 2012-2013 : carte des emplois - structure pédagogique
2. Décision budgétaire modificative n°2
3. Présentation des voyages scolaires 2011/2012
4. Présentation du budget primitif 2012
5. Questions diverses

Le procès verbal de la réunion du Conseil d'établissement du 7 juin 2011 sera annexé aux documents prévus pour le prochain conseil pour être soumis à approbation lors de la prochaine réunion du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05. M. MATEO est nommé secrétaire de séance.

1. PREPARATION DE LA RENTREE 2011-2012 : CARTE DES EMPLOIS - STRUCTURE PEDAGOGIQUE

M. Le Proviseur précise la nécessité de transmettre la carte des emplois à l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger. Il rappelle que nous sommes dans une optique de prévision. Les effectifs de la rentrée sont présentés dans le détail à l'aide du tableau de la structure et effectifs prévisionnels. Il est rappelé que la structure est la somme des divisions réparties par niveau d'enseignement.

Il est précisé que le taux réel de passage est le ratio entre le nombre d'élèves d'un niveau pour l'année N et d'un niveau +1 à l'année N+1. En termes de projection d'effectifs, le taux de passage a été calculé à partir du taux moyen observé sur les cinq dernières années (cf. document joint).

Le lycée accueille actuellement 1896 élèves soit un déficit de 25 élèves par rapport à la prévision de juin 2011. L'établissement pourrait donc être exposé à une certaine fragilité financière. C'est pourquoi le lycée se donne pour objectif de garder 3% d'élèves en plus que cette année pour atteindre 1910 élèves (résultant du taux moyen de passage).

Les chiffres montrent deux niveaux fragiles : la classe de seconde et celle de première. On relève une perte des effectifs en fin de seconde, mais elle est tendancielle, en effet le taux de passage est comparable à celui d'il y a cinq ans.

Deux hypothèses sont possibles pour la rentrée prochaine :

1. Le maintien de la structure actuelle de la maternelle à la terminale, avec notamment des ajustements débouchant sur la création d'une demi-division en terminale. Ainsi la structure permettrait de conserver l'intégralité des postes du premier et second degré.
2. L'augmentation de la structure d'une division : L'important vivier d'élèves en liste d'attente le permettrait au niveau de la petite section (231 enfants nés en 2008 et 220 nés en 2009).

La création à ce niveau permettrait de solidifier la base de la structure, sans réduire le nombre d'entrées en moyenne section.

M. Braud (représentant des personnels du 1^{er} degré SNUipp-FSU) demande si l'année suivant la classe monte ?

M. le Proviseur répond par la négative dans la mesure où, l'année suivante, l'accueil en MS serait ajusté. Il ajoute que la création à ce niveau permettrait de solidifier la base de la structure sans réduire le nombre d'entrées en MS. Le lycée pourrait alors accueillir 74 divisions puisque la structure serait stabilisée sans création de moyenne section supplémentaire par montée mécanique.

Concomitamment, se poserait la question de l'espace : faut-il envisager une construction ou un simple réaménagement des salles de classe ? Des pistes sont d'ores et déjà envisagées, mais il est convenu de se donner le temps de la réflexion pour y répondre.

M. Carrat (représentant SNUIPP-FSU des personnels du 1^{er} degré) demande quelle serait la moyenne d'élèves par classe dans l'hypothèse où l'on ouvrirait une petite section.

M. le Proviseur répond que les chiffres sont dans le tableau qui a été remis préalablement aux représentants des personnels : la moyenne est à la baisse (24,8 en CP, 25,6 en CE2, etc..).

M. Carrat répond que ces effectifs sont un véritable obstacle à l'enseignement.

Suit un riche débat sur les effectifs moyens par classe.

Les représentants des personnels du premier degré demandent si l'on pourrait débiter l'enseignement de l'anglais dès le cycle 2. Il est répondu que nous sommes confrontés à un choix dans la politique des langues de l'établissement qui doit absolument donner la priorité à la maîtrise du français à ce niveau.

Le tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) est ensuite communiqué. M. le Proviseur rappelle qu'il s'agit de la projection en postes d'enseignants des horaires réglementaires par discipline appliqués à chaque division. Il est simple en premier degré dans la mesure où une division correspond à un poste d'enseignant.

Pour le second degré, la projection révèle le maintien des emplois en l'état : 1288,5 heures postes dont 18h poste expatrié, 683 HP résidents et 497,5 HP locaux. Soit 40 équivalents temps plein (expatriés et résidents) et 27,63 équivalents temps plein en recrutés locaux.

Dans l'hypothèse d'une ouverture de classe en PS, une demande d'un poste en contrat local et d'un poste d'A.S.E.M. serait formulée à l'Agence.

Le Proviseur propose le maintien en l'état actuel de la carte des emplois des résidents

➤ PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2:

Monsieur Le Chef des services administratifs et financiers informe le Conseil d'établissement de la décision budgétaire modificative (n°2) qui a pour but principal de réajuster les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes du budget 2011 en vue de réaliser de nouvelles opérations de dépense non prévues lors de la confection du budget initial.

- un virement de 5 000€ du chapitre fournitures pédagogiques au chapitre transport afin d'assurer l'ensemble des sorties pédagogiques prévues au premier trimestre.

- l'ouverture d'une subvention de 15 000 € pour la visioconférence

- une prévision de recettes de 1484,48 € au compte 777 afin de procéder à la neutralisation de l'amortissement d'une subvention d'investissement.

M. Michel (représentant SNES-FSU du personnel du second degré) exprime son regret de ne pas avoir reçu les documents de cette décision avant la tenue du Conseil. Il demande formellement à ce que tous les membres du conseil d'établissement soient destinataires des documents au préalable.

3. PROGRAMMATION DES VOYAGES SCOLAIRES.

M. le Proviseur informe les membres du Conseil que les projets pédagogiques des voyages scolaires n'ont pas tous été transmis dans leur intégralité.

M. Corona (représentant des parents d'élèves) demande quelle est la difficulté d'organisation et quelle est la cohérence.

M. le Proviseur répond que l'établissement souhaite développer les voyages par niveau dans un objectif de cohérence pédagogique et pour en faciliter l'organisation.

M. Carrat demande si l'établissement peut aider les familles en difficulté, comme le faisait la coopérative scolaire.

M. le Proviseur répond que les demandes de familles sont examinées dans le cadre de la « caisse de solidarité ».

Il est fait la proposition de budgétiser les voyages scolaires. A ce titre, le principe d'un montant maximum de 500€ en termes de participation familiale est proposé.

Pour le 1^{er} degré :

INTITULE	RESPONSABLE(S)
voyage scolaire aux Angles	Mme Dolfo, M.Vigneron, Mme Rodriguez, M.Nonat
voyage à Saint Pierre dels Forcats	Mme Ripoché, M. Anguilla
voyage dans les Pyrénées	Mmes Fay et Moine
voyage au delta de l'Ebre	M. Carrat
voyage scolaire en pays valencien	M,Braud
Delta de l'Ebre	Mmes Payan et Liliane

Le principe budgétaire pour le premier degré est :

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour le second degré :

INTITULE	RESPONSABLE
Echange avec l'Allemagne (8 jours)	Mme Stirnat
Voyage en Catalogne (du 30 avril au 4 mai)	M.Gimenez
Stages voile pour la 4 ^è (Burriana, Calpe + sorties à la journée au Saler)	M.Beley, M. Vollaro
Stage voile 2 nd e juin 2012	M. Hubert
Stage d'activités de pleine nature (1 semaine en juin 2012)	Mme Respaut et M. Hubert
Astronomie à Fleurance	M. Serra Vollaro Ville Fouquet

Le principe budgétaire pour le second degré est :

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. Braud tient à remercier les parents pour leur investissement quant aux voyages, notamment pour leur rôle d'accompagnateur.

4. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur L'Agent comptable rappelle en préambule que le budget du lycée est agrégé à celui de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. Chaque établissement (E.G.D.) constitue en quelque sorte un « *morceau* » de celui de l'Agence.

Des documents préparatoires (annexés) ont été remis préalablement aux membres du Conseil pour en faciliter la présentation.

Le budget est présenté section après section. La prévision budgétaire, qui se monte à 8 408 348 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement, prend en compte une certaine prudence quant aux effectifs prévus estimés à 1899 élèves, en prévoyant une augmentation des frais de scolarité de 3%. Une hausse des salaires de 3 % est prévue dans le projet de budget 2012. M. l'Agent comptable rappelle que structurellement la masse salariale représente les $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement (74 % dans le projet de budget 2012). En ce qui concerne les dépenses pédagogiques, elles ont été estimées au vu des dépenses réelles constatées au compte financier 2010, ainsi qu'au regard des dépenses engagées au cours de l'exercice 2011 et font l'objet d'une augmentation de 18,53 % par rapport à l'an dernier ceci afin de prendre en charge les dépenses pédagogiques qui étaient gérées dans le cadre d'une coopérative.

M. l'Agent comptable rappelle que la capacité d'autofinancement constituée essentiellement par l'apport de la dotation aux amortissements permet d'une part le financement des opérations d'investissement à hauteur de 180 000 € (afin de poursuivre tant l'effort d'équipement de l'établissement que les améliorations de certains locaux) et d'autre part d'abonder le fonds de roulement de 155 000 €.

Une riche discussion suit et M. l'Agent comptable détaille techniquement les points interrogés.

M. Michel demande quel est le taux de consommation des crédits pédagogiques au 1^{er} octobre. Monsieur l'Agent comptable répond que la consommation des crédits pédagogiques s'accélère entre octobre et décembre, qu'il est néanmoins important de souligner que ceux-ci n'ont pas été utilisés intégralement l'an dernier, et que pour l'exercice 2011, le compte financier nous apportera des informations précises.

A la question de M. Michel de savoir quel est l'excédent de la restauration de l'an dernier, Monsieur l'Agent comptable répond que cet excédent s'est monté à 168 415 € l'an dernier, précision étant faite que c'est la conséquence de la conjonction d'une part de crédits de mobilier non utilisés, d'autre part du fait que les remplacements des « *celadores* » ne sont pas impactés sur ce chapitre, chapitre dont il est difficile par ailleurs d'évaluer le coût réel de fonctionnement. En tout état de cause, il est indispensable de dégager des marges sur ce chapitre pour assurer le cas échéant les dépenses d'amélioration indispensables.

Mme Garcia interroge l'Agent comptable en ce qui concerne l'évolution salariale pour l'an prochain en demandant pourquoi l'IPC de référence est celle d'août et non celle de mai comme cela était prévu ? M. l'Agent comptable répond qu'à sa connaissance aucun accord formalisé pour

l'année à venir n'a été pris ce qui n'interdit pas de proposer une augmentation des salaires pour l'an prochain de 3 % en prenant comme référence en l'espèce l'indice IPC du mois d'août 2011 (dernier indice connu avant la présente séance du conseil).

M. Corona exprime la satisfaction des parents sur l'augmentation proposée, notamment au regard de celle de l'an dernier. Il souhaite par ailleurs que le budget soit présenté de façon plus complète, c'est-à-dire avec la participation de l'AEFE. Cela est important pour les parents, de manière à ce qu'ils connaissent la spécificité de l'établissement.

QUESTION DIVERSE :

Une seule question a été posée : M. Di Salvo (représentant des professeurs du second degré) demande s'il est possible d'instaurer une pause de dix minutes entre 15h50 et 16h lorsque les élèves terminent à 17h45, uniquement dans le cas où les élèves ont deux heures consécutives avec le même professeur.

M. le Proviseur répond que s'agissant d'une modification du règlement intérieur, le C.V.L. sera invité à se saisir de cette question et qu'elle sera ensuite discutée en Conseil d'établissement.

La séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance :



A blue circular stamp with the text "LYCEE FRANÇAIS DE VALENCE" around the top and "PATERNA" at the bottom. In the center, it says "Le Proviseur Adjoint". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Pierre MATEO
Proviseur adjoint

Le Président du Conseil d'établissement:



A blue circular stamp with the text "LYCEE FRANÇAIS DE VALENCE" around the top and "PATERNA" at the bottom. In the center, it says "Le Proviseur". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Gilles ALMOSNINO
Proviseur